

Appel à projets collèges 80^{ème} anniversaire du Débarquement

C'est quoi ?

A l'occasion du 80^{ème} anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie, et dans le cadre du nouveau Plan jeunesse départemental qui vise, entre autres, à développer l'engagement et la citoyenneté des jeunes, le Département du Calvados a décidé d'encourager et soutenir financièrement les actions et projets portés par les collèges du territoire via un appel à projet. Cet appel à projet se compose de deux volets :

- Volet 1 - **Sortie scolaire pédagogique** sur un site en lien avec le Débarquement et la Bataille de Normandie
- Volet 2 - **Projets permettant un travail d'histoire adapté à la mémoire**, en lien avec le Parcours citoyen et le Parcours d'éducation artistique et culturelle.

Pour qui ?

Les classes de 3^{ème} des collèges publics et privés calvadosiens.

Quand ?

- Novembre : lancement de l'appel à projets et ouverture du dépôt des candidatures
- **1^{er} décembre 18H00 : fin du dépôt des candidatures**
- Courant décembre : étude des demandes
- Janvier : passage des demandes en commission permanente et notification d'attribution des subventions
- Février – juin : réalisation des projets/sorties
- Juillet : envoi des factures au Département
- Versement de la subvention aux collèges

Quel montant ?

Pour le Volet 1 : Sortie scolaire pédagogique

Aide forfaitaire au transport : 150€/classe

Aide forfaitaire à la billetterie : 100€/classe

Pour le Volet 2 : Projet pédagogique (**un projet par collège**)

Forfait minimum de 400€ et maximum de 1000 €.

L'aide départementale ne pourra pas excéder 80% du montant du projet.

Comment en bénéficier ?

Modalité d'inscription :

Dépôt de la demande en ligne sur le guichet de téléservice du Département :

<https://www.calvados.fr/contents/fiche/fiches-aide--services/appele-a-projets-80e-anniversaire.html>
(une seule demande par établissement).

Conditions de participation :

La subvention qui pourrait être attribuée par le Département du Calvados doit permettre de financer :

- Pour le volet 1 : le transport des élèves et accompagnants, ainsi que la billetterie

- Pour le volet 2 : la prestation de guides, la rémunération d'(des) intervenant(s) ainsi que leurs éventuels frais déplacements et défraiements, les frais de création ou de productions (édition, photo, vidéo). La subvention versée sera dédiée aux dépenses liées au projet, elle ne pourra pas permettre l'acquisition de matériel qui relève de l'investissement.

Pour le volet 2, le nombre d'élèves participants doit être compris entre 3 et 32.

Les deux volets de l'aide sont cumulables.

Cette aide n'est pas cumulable avec un autre dispositif départemental.

Cette aide est cumulable avec d'autres dispositifs locaux, régionaux ou nationaux.

Les demandeurs doivent joindre au dossier de demande de subvention les devis faisant apparaître les différentes dépenses pour lesquelles ils demandent une subvention. Le budget prévisionnel présenté doit faire apparaître toutes les dépenses envisagées, et doit être équilibré (somme des dépenses = somme des recettes).

Seules les dépenses faisant l'objet de factures pourront être prises en compte.

Critères de sélection :

Un comité composé de représentants de Calvados Attractivité, du service Actions éducatives Citoyenneté Europe, des Archives départementales et de l'Education Nationale sera constitué. Il procédera à la sélection des projets selon les critères suivants :

- le projet pédagogique permettra aux élèves de mener un travail d'histoire et un travail de mémoire sur la thématique retenue, les projets purement commémoratifs sont exclus,
- le projet pédagogique aura une dimension interdisciplinaire,
- le projet pédagogique sera ancré dans les programmes des disciplines concernées,
- le projet pédagogique pourra contribuer à nourrir les parcours citoyen et/ou d'Education Artistique et Culturelle des élèves.

Le comité veillera à l'équilibre de la répartition géographique des projets accompagnés.

L'établissement s'engage à faire état du soutien du Département du Calvados auprès des parents, dans les communiqués, au correspondant presse et dans toute publication concernant le projet.

Contacts :

Calvados Attractivité - Département du Calvados
Maiwen TANON
02 31 27 90 48
maiwen.tanon@calvados.fr

Académie de Normandie
Référént académique mémoire et citoyenneté
Olivier Dardillac
06 19 98 48 63
olivier.dardillac@ac-normandie.fr